



PROCÉDURE DE CONSULTATION RELATIVE À LA NOUVELLE NOTE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Du jeudi 8 juin au mercredi 19 juillet 2023, il est possible de donner son avis sur le projet de rédaction de la nouvelle Note sur l'aménagement du territoire et de l'étude d'impact environnemental (EIE) afférente. La présente fiche indique la marche à suivre.

QUEL EST L'OBJET DE LA NOTE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Les défis auxquels sont confrontés les Pays-Bas en matière de cadre de vie sont immenses et urgents et touchent à de nombreux domaines : logement, agriculture et nature, eau et sols, énergie durable, économie circulaire et changement climatique. L'espace est réduit, la problématique complexe et le contexte difficile. Il est donc nécessaire de faire des choix. Comment assurer la vitalité de l'espace rural et la stabilité sociale et économique des villes ? Où construire ? Fournissant une vision nationale à long terme, la nouvelle Note sur l'aménagement du territoire devra résoudre l'équation entre gestion d'un espace réduit et réalisation de nos ambitions. Elle définira la forme et l'orientation à donner ensemble aux énormes défis qui se présentent, à l'horizon 2030, 2050, voire 2100. La Note portera aussi sur la mise en œuvre de la vision, à l'aide d'instruments tels que la Structure d'aménagement principale et d'accords concernant la concrétisation de la coopération et de la pérennisation des effets. L'État fixera de la sorte une trajectoire nationale cohérente en matière d'aménagement du territoire, sous la forme de choix à court terme et d'orientations à long terme, le tout devant trouver une traduction aux niveaux provincial et local.

La Note sur l'aménagement du territoire sera produite par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire (VRO), au nom également des ministres des Affaires économiques et du Climat, de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments, de la Santé, du Bien-être et des Sports, du Climat et de l'Énergie et de la Nature et des Émissions d'azote, ainsi que des secrétaires d'État à l'Infrastructure et à la Gestion de l'Eau, à la Défense et à l'Enseignement, à la Culture et aux Sciences.

L'EIE ET LA NOTE PORTÉE ET MODALITÉS

Une étude d'impact environnemental (EIE) viendra appuyer le processus décisionnel relatif à la Note sur l'aménagement du territoire, afin d'en décrire les effets sur le cadre de vie et l'environnement. Cette étude se basera sur la « Roue du cadre de vie » ([voir lien](#)). La note Portée et Modalités (NRD) constitue la première étape de l'EIE. Elle fixe les sujets à examiner dans l'EIE (portée) et la profondeur de cet examen (modalités).

COMMENT CONSULTER LA NRD ?

À partir du jeudi 8 juin 2023, il sera possible de consulter les informations relatives à la nouvelle Note sur l'aménagement du territoire et au projet de NRD sur le site [Platform Participatie](#).

La NRD peut être consultée sur papier du 8 juin au 19 juillet 2023 aux adresses suivantes (durant les heures de bureau et uniquement sur rendez-vous) :

- Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, Turfmarkt 147, La Haye, tél. : +31 (0) 6 15 35 96 74
- Ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, direction Participation, Rijnstraat 8, La Haye, tél. +31 (0)70 456 96 07

COMMENT RÉAGIR ?

Pour exprimer votre point de vue, vous avez, du jeudi 8 juin au mercredi 19 juillet 2023, trois possibilités à votre disposition :

Par voie électronique

Donnez de préférence votre avis en ligne en remplissant le formulaire disponible sur le site [Platform Participatie](#).

Par téléphone

Pour donner oralement votre avis, vous pouvez prendre rendez-vous durant les heures de bureau au +31 (0)70 456 96 07.

Ce rapport est une traduction française d'un document initialement rédigé en langue néerlandaise. En cas de contradiction, le texte néerlandais prévaut.



Par courrier

Directie Participatie
Ministerie van Infrastructuur en Waterstaat
Nota Ruimte
Postbus 20901
2500 EX Den Haag (Pays-Bas)

Votre point de vue portera sur les questions suivantes :

- Selon vous, faudrait-il aborder d'autres défis en matière d'aménagement du territoire qui n'ont pas été évoqués ?
- Quels points vous semblent importants pour la Note sur l'aménagement du territoire ?

QUI PEUT DONNER SON POINT DE VUE ?

Durant la période indiquée, tout le monde peut donner son avis concernant le projet de NRD. Il sera ultérieurement possible à chacun de s'exprimer à propos du projet de Note sur l'aménagement du territoire et de l'EIE.

Le projet de NRD sera également soumis aux organes administratifs concernés aux Pays-Bas et dans les pays voisins, ainsi qu'à plusieurs conseillers légaux. Et la Commission pour l'EIE sera saisie pour avis.

QUELLE EST LA SUITE DE LA PROCÉDURE ?

À l'issue de la période indiquée, toutes les réactions reçues seront soigneusement examinées. Le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire en tiendra compte – ainsi que de l'avis de la Commission pour l'EIE – pour la rédaction de l'EIE et de la Note sur l'aménagement du territoire. Les points de vue exprimés seront regroupés dans une note en réponse comprenant également la réaction du gouvernement. Cette note sera publiée à l'automne 2023, en même temps que la version définitive de la NRD. Les personnes ayant exprimé un point de vue en seront informées.

La phase suivante sera consacrée à l'élaboration de l'EIE et à la rédaction de la Note sur l'aménagement du territoire. Les projets de texte de ces deux documents seront soumis à une procédure de consultation. Les informations à ce sujet seront disponibles en temps voulu sur le site [Platform Participatie](#).

GUICHETS D'INFORMATION ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Les contacts avec l'administration publique passent de plus en plus souvent par la voie numérique. Beaucoup de gens trouvent cela difficile. Si vous avez besoin d'aide ou connaissez quelqu'un dans ce cas, vous pouvez vous rendre dans votre bibliothèque et vous adresser au guichet d'information Administration numérique.

Les guichets d'information Administration numérique sont destinés aux personnes peu familiarisées avec les services numériques et qui ont des questions concernant les démarches administratives. Ces guichets se situent dans les bibliothèques. Ils vous proposent, sans rendez-vous, une aide pour accéder aux sites des pouvoirs publics, y compris pour consulter la version numérique des documents afférents au présent projet ou pour déposer votre point de vue en ligne.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour davantage d'informations sur le projet, veuillez consulter le site [Platform Participatie](#).

Les questions sur l'avancement de l'EIE ou de la Note sur l'aménagement du territoire peuvent être adressées par e-mail à : PostbusNationaleOmgevingsvisie@minbzk.nl.

Pour toute question relative à la procédure, appelez la direction Participation du ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau au +31 (0)70 456 96 07.